

M A I R I E



4 LE BOURG 33 350 BELVÈS DE CASTILLON

Tél. : 05.57.47.96.00 Fax : 05.57.47.90.97

mairiebelvesdecastillon@wanadoo.fr <http://www.belvesdecastillon.fr>

Envoyé en préfecture le 31/10/2016

Reçu en préfecture le 31/10/2016

Affiché le

ID : 033-213300452-20160926-DEL012-DE

UTILISATION SALLE YVES ETOURNEAU PAR LES ASSOCIATIONS ET LES PARTICULIERS

Approuvé par délibération du 26 Septembre 2016

TARIFS

ASSOCIATIONS :

Utilisation occasionnelle gratuite pour les réunions

Utilisation hebdomadaire : 50€ par an

Utilisation de la cuisine : 15€

Nettoyage des sols (cuisine et salle) : à la charge de l'association

Utilisation de la chambre froide : 15€

HABITANTS DE LA COMMUNE :

Utilisation du réfectoire : 100€

Utilisation de la cuisine : 15€

Nettoyage du sol : 15€

Utilisation de la chambre froide : 15€

Sacs poubelle prépayés USTOM : 1.50€/ l'unité

REGLEMENT INTERIEUR :

- La demande d'utilisation du réfectoire devra être faite **obligatoirement** auprès de la Mairie . L'utilisation est exclusivement réservée aux habitants ou propriétaires de BELVES DE CASTILLON.
- Un constat des lieux sera effectué la veille de l'utilisation de la salle.
- Une attestation d'assurance multirisque habitation sera **obligatoirement** remise à la Mairie.
- Une caution de 155€ sera déposée par chèque. La caution sera remise à l'utilisateur après que la salle aura été reconnue propre et dans l'état auquel elle aura été mise à disposition.
- Pour les déchets recyclables, des caissettes de tri sélectif sont à votre disposition devant la salle près de la cheminée.
- Les verres doivent être déposés **OBLIGATOIREMENT** dans la borne à verres située au lotissement LA DESMERIE.

Le secrétariat vous accueille LUNDI – MARDI – JEUDI de 9H00 à 16 H00
MERCREDI de 9H00 à 13H00 et le VENDREDI de 9H00 à 14H00

M A I R I E



Envoyé en préfecture le 31/10/2016

Reçu en préfecture le 31/10/2016

Affiché le

ID : 033-213300452-20160926-DEL012-DE

4 LE BOURG 33 350 BELVÈS DE CASTILLON

Tél. : 05.57.47.96.00 Fax : 05.57.47.90.97

mairiebelvesdecastillon@wanadoo.fr <http://www.belvesdecastillon.fr>

le responsable de la salle. A la fin de votre manifestation, vous déposerez vos sacs à côté des bacs sélectifs afin que l'adjoint technique puisse les présenter à la collecte.

- Il est interdit de pénétrer dans le préau ET DANS LA COUR sans autorisation du Maire : **Mr Daniel FENELON**

- La hotte aspirante étant en bois, il est recommandé de prendre les dispositions nécessaires afin d'éviter tout accident.

- La salle devra être libérée à **20 heures**.

Pour des raisons de sécurité et de respect des lieux, le stationnement des véhicules est interdit devant la Mairie et l'Ecole.

- Il est interdit aux utilisateurs de la salle de tirer des feux d'artifice.

- Il est strictement interdit de fumer dans le réfectoire et locaux attenants.

Je soussigné

Atteste avoir pris connaissance des conditions d'utilisation du réfectoire.

Atteste de ma présence sur les lieux.

LE MAIRE
Daniel FENELON



LE
Signature

En cas de non-respect du règlement, la caution sera conservée
Des pénalités seront appliquées